



Commune de Semussac

Lieu-dit "La Chasse"

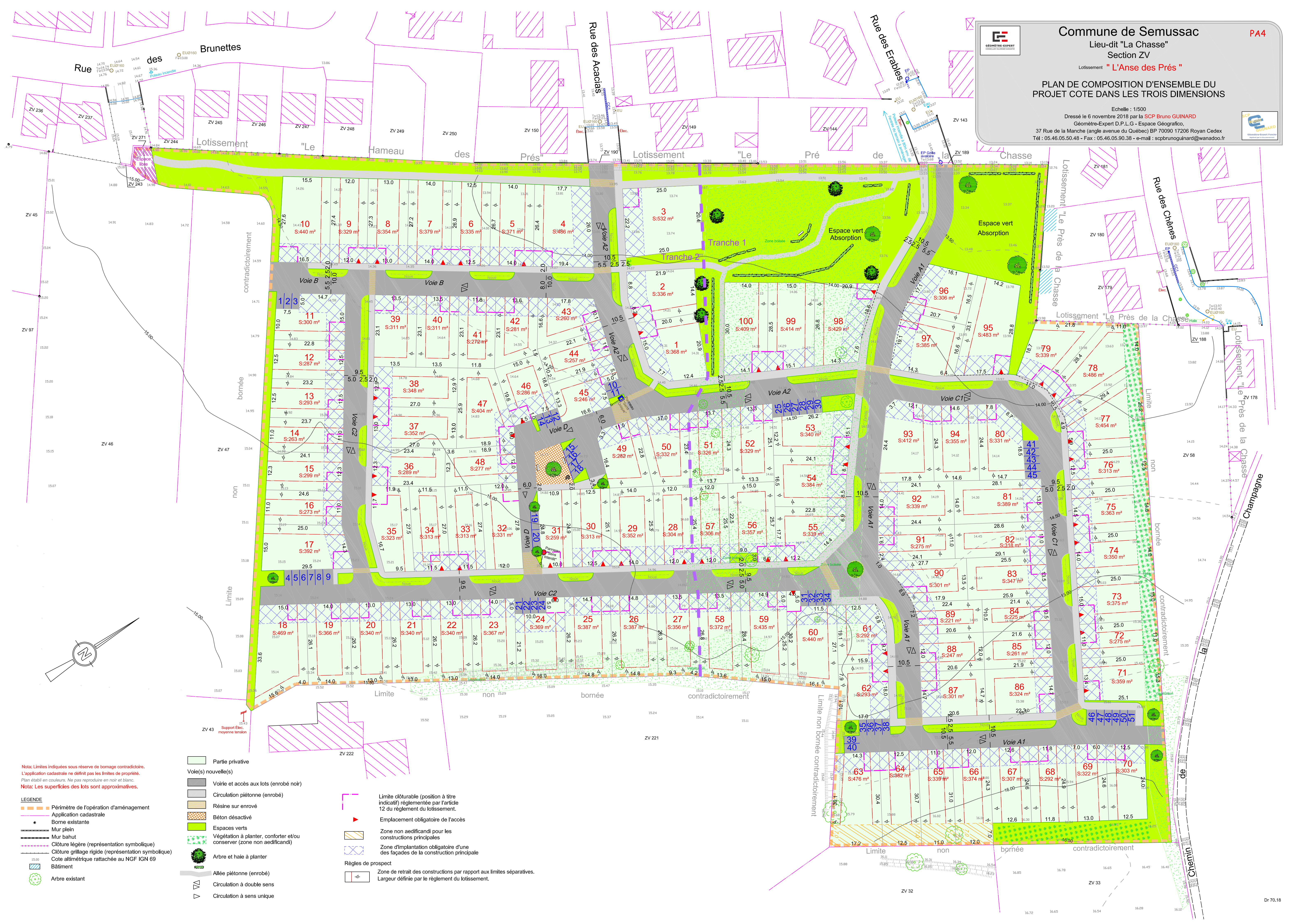
Section ZV

PA4

Lotissement "L'Anse des Prés"

PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET COTE DANS LES TROIS DIMENSIONS

Echelle : 1/500
Dressé le 6 novembre 2018 par la SCP Bruno GUINARD
Géomètre-Expert D.P.L.G. - Espace Géografico,
37 Rue de la Manche (angle avenue du Québec) BP 70090 17206 Royan Cedex
Tél : 05.46.05.50.48 - Fax : 05.46.05.90.38 - e-mail : scpbrunoguinard@wanadoo.fr



Nota: Limites indiquées sous réserve de bornage contradictoire.
L'application cadastrale ne définit pas les limites de propriété.
Plan établi en couleurs. Ne pas reproduire en noir et blanc.
Nota: Les superficies des lots sont approximatives.

- LEGENDE**
- Périmètre de l'opération d'aménagement
 - Application cadastrale
 - Borne existante
 - Mur plein
 - Mur bahut
 - Clôture légère (représentation symbolique)
 - Clôture grillage rigide (représentation symbolique)
 - Cote altimétrique rattachée au NGF IGN 69
 - Bâtiment
 - Arbre existant

- Partie privée
- Voie(s) nouvelle(s)
- Voie et accès aux lots (enrobé noir)
- Circulation piétonne (enrobé)
- Résine sur enrobé
- Béton désactivé
- Espaces verts
- Végétation à planter, conforter et/ou conserver (zone non aedificandi)
- Arbre et haie à planter
- Allée piétonne (enrobé)
- Circulation à double sens
- Circulation à sens unique

- Limite clôturable (position à titre indicatif) réglementée par l'article 12 du règlement du lotissement.
- Emplacement obligatoire de l'accès
- Zone non aedificandi pour les constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire d'une des façades de la construction principale
- Règles de prospect
- Zone de retrait des constructions par rapport aux limites séparatives. Largeur définie par le règlement du lotissement.